

Liminaire CAPL recours sur les évaluations 2020 sur l'année 2019

Toulouse octobre 2020

Monsieur le Président de la CAP,

Nous siégeons aujourd'hui dans une des dernières CAP qui restent aux agent-es et à leurs représentant-es élu-es pour s'exprimer et se défendre dans un cadre institutionnel. Aussi, nous ne manquerons pas l'occasion d'exprimer dans cette liminaire des propos généraux comme des points liés à l'objet de cette CAP.

Nous vous épargnerons ici **la situation générale du pays**, non qu'elle nous désintéresse, mais nous aurons bien d'autres occasions de l'aborder dans d'autres rencontres institutionnelles ou informelles. Simplement, nous tenons à souligner que **le Service Public est « le grand oublié » du plan de relance** du gouvernement après avoir été considéré comme « le grand sauveur » de la population. Dans ce cadre, **la situation de la DGFIP est encore pire** puisque gouvernement et administration ont repris leur casse des services exactement à l'endroit où ils l'avaient laissée. Ceci, sans ne serait-ce qu'un début d'analyse sur les missions de notre administration ou l'importance et le rôle des agent-es qui les remplissent et les ont exécutées durant le confinement, avec leur grand sens des responsabilités et leur engagement sans faille. Pire encore donc, la DGFIP continue d'être la « vache à lait » des suppressions d'emplois des gouvernements qui se succèdent.

Nous vous épargnerons aussi une longue litanie sur **nos profonds désaccords sur l'évolution de la DGFIP** qui partent du contrat d'objectifs et de moyens pour en arriver au démantèlement des règles de gestion en passant par le désastreux « Nouveau Réseau de Proximité » qui détruit pan après pan notre service public et les agents qui le servent. Là aussi les occasions de détailler ces désaccords ne manqueront pas dans les semaines qui viennent et nous le ferons auprès de l'administration, comme des élu-es, de la presse, des populations et bien entendu des agent-es.

Nous vous épargnerons enfin un long développement sur **la dégradation des conditions de vie au travail** des agent-es et en parallèle **les attaques sans fin sur leurs droits** à être représentés et défendus par les représentant-es des personnels qu'ils ont démocratiquement élu-es. Tout est fait pour nous écarter des moyens de défense des agent-es : suppression des CAP, fusion des instances, absence totale ou bien trop importante de transparence sur les modes de gestion des agent-es sont autant de coins enfoncés dans la fonction publique « à la Française ». C'est pourtant celle qui, en grande partie, aura permis de passer la période avec plus de solidarité et de soutien des populations, sans aucune considération partisane, religieuse, sociologique, financière ou territoriale.

S'agissant de cette CAPL, *Solidaires Finances Publiques* n'a eu de cesse de **dénoncer l'entretien professionnel** instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place, notamment parce que l'évaluation individuelle n'entre pas, selon nous, dans les valeurs du service public.

Pour autant, le gouvernement, à travers sa transformation de la fonction publique (dont les lignes directrices de gestion), veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agent-es. Elle déterminera la rémunération, les promotions mais aussi la mobilité. Par exemple, les directions locales pourront consulter l'évaluation des agent-es arrivant en mutation avant de réaliser le mouvement local, la mobilité choisie risque de prendre encore « du plomb dans l'aile », sans compter les à-priori que pourra avoir un directeur sur un-e agente sans pour autant connaître la réalité de son histoire.

Solidaires Finances Publiques tient aussi à marteler que l'entretien est, de plus, un dialogue tronqué :

- ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au cœur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives ;
- ce n'est certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle que l'on parle du travail réel, de

l'organisation du travail ou de questions concrètes. En revanche, les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l'arme absolue de la pression managériale, c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle.

Solidaires Finances Publiques exige **un véritable dialogue professionnel** axé sur le rythme des missions **dans le cadre des collectifs de travail**, sans aucune incidence en termes de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique :

– la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

– son refus de toute forme de contractualisation des fonctions ;

– son attachement à ce que les agent-es aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière ;

— une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour *Solidaires Finances Publiques*, le tableau synoptique doit permettre aux agent-es d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle. Or, nous constatons que des profils croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agent-es, quand ils ne sont pas « arrangés » au fil du temps pour correspondre à de nouvelles directives nationales et locales en matière de gestion des personnels.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour *Solidaires Finances Publiques*, ce processus n'apporte guère plus aux agent-es. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel par ailleurs souvent défaillant. Pour nous, il ne peut donc pas constituer un recours de premier niveau.

Solidaires Finances Publiques exige donc la suppression du recours hiérarchique, lourd et chronophage et qui ne renforce nullement les droits des agent-es.

Solidaires Finances Publiques attend, sur la gestion des personnels comme sur tous les sujets qui touchent à la vie professionnelle, de la transparence et un traitement juste et identique pour les agent-es, quels que soient leurs services d'affectation.

Toujours en matière de recours, la suppression du niveau national laisse une trop grande latitude aux directeurs locaux. Cela ouvre la voie à de plus grandes injustices qui ne pourront pas être réparées par les CAP nationales qui avaient un recul et une distanciation bien plus propices à des arbitrages neutres et justes.

Dans ce contexte, *Solidaires Finances Publiques* ne s'interdira pas, quand il y a des recours locaux et dans certaines situations, d'interpeller la Direction Générale si la décision prise au niveau local entraînait des conséquences graves sur la santé physique et psychologique des agent-es.

Pour conclure, nous voulons anticiper sur la prochaine campagne d'évaluation et prévenir d'éventuelles dérives. Les événements qui se déroulent encore aujourd'hui, liés à la Covid 19, ne devront avoir aucun impact sur les évaluations de l'année 2021. En effet, les résultats des objectifs assignés pour l'année 2020 n'ont quasiment plus de sens et il devra être tenu compte des conditions dégradées d'exercice des missions pendant des mois (ASA, télétravail, prise en charge de missions supplémentaires...).

Enfin, nous tenons à remercier les agent-es de la RH pour leur travail.